



© Fizkes / Dreamstime

La FMH entend contribuer à créer un environnement qui permet une utilisation responsable et éthique des technologies numériques.

Technologies numériques et profil professionnel des médecins

Papier de position Dans sa prise de position sur la transformation de la profession médicale par les technologies numériques, le Comité central de la FMH insiste sur la nécessité pour les professionnelles et professionnels de santé de comprendre les défis et les avantages de ces outils pour pouvoir les utiliser de manière pertinente. La FMH demande que les compétences numériques soient intégrées de manière ciblée dans la formation pré- et postgraduée afin de garantir une utilisation responsable des technologies numériques dans le domaine de la santé.

Comité central de la FMH

La transformation numérique du secteur de la santé fait de plus en plus évoluer les rôles, les compétences et la collaboration entre professionnels de santé. De nouveaux outils tels que la réalité augmentée ou virtuelle, l'intelligence artificielle (IA) ou l'«Internet of Medical Things» ainsi que les plateformes d'échange de données qui y sont reliées sont de plus en plus présents dans le système de santé. Tous les professionnels de santé se voient confrontés au défi de savoir les utiliser et d'être à même d'en évaluer l'impact de façon critique. Les avantages de la transformation numérique, mais aussi ses risques et ses répercussions, notamment sur la relation médecin-patient ou sur les modalités de communication dans toutes les disciplines, doivent être intégrés durablement dans la formation de base, la formation postgraduée et plus particulièrement la formation continue.

Les compétences en cybersanté sont essentielles pour un développement efficace de la prise en charge médicale.

En Europe, l'évolution du profil professionnel des médecins est actuellement analysée et débattue au niveau politique: la transformation numérique du système de santé et des soins est considérée comme l'une des principales priorités de la stratégie de la Commission européenne pour un marché unique numérique [1]. En outre, le réseau «Digital Skills for future-proof doctors» étude actuellement, dans le cadre de la plateforme de l'Union européenne consacrée à la politique de la santé, les manières d'améliorer l'intégration des compétences numériques dans la formation pré- et postgraduée des médecins [2]. En Suisse, le renforcement des compétences numériques des professionnels de santé fait partie de la stratégie de la Confédération en matière de santé [3]. Cette question est actuellement traitée au Parlement dans le cadre d'une obligation d'inscrire l'enseignement des compétences numériques dans une base légale [4].

Problématique et pertinence

Les compétences en santé numérique des professionnels de santé sont un prérequis important au développement efficace et efficient des soins [5].

Selon les résultats du «Baromètre suisse de la cybersanté 2023», la majorité des professionnels de santé souhaitent pouvoir se former dans le domaine de la cybersanté [6, 7].

En 2020, une étude a été réalisée auprès de l'ensemble des doyennes et des doyens des facultés de médecine des universités suisses au sujet de l'intégration des compétences numériques dans les programmes d'études. Ce tour d'horizon a montré que certaines universités proposent déjà des cours dans ce sens ou ont mis en place des programmes de formation, mais dans la plupart des cas, ces cursus sont encore en cours d'élaboration. Il convient néanmoins de relever que l'ensemble des facultés de médecine reconnaît l'importance des compétences numériques et se montre favorable à ce qu'elles soient enseignées durant les études de médecine [8].

Le rôle de la FMH

Dans la brochure «L'intelligence artificielle dans le quotidien médical» publiée en 2022, la FMH a analysé la transformation du rôle des professionnels de santé et les nouveaux rôles qu'ils devront assumer dans le contexte de la numérisation du système de santé et elle a souligné l'importance d'élargir les compétences. C'est sur cette base et en regard des travaux de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) visant à développer la formation postgraduée médicale basée sur les compétences que le projet «Digital Skills» est né. Compte tenu du rôle crucial de la collaboration interprofessionnelle, un groupe d'experts interdisciplinaire a été mandaté pour dégager les tendances, les défis et les avantages de la cybersanté pour la société, le système de santé et l'environnement numérique. Leur rapport a donné lieu à la définition de compétences numériques segmentées (de niveaux et degrés différents) [9].

Les médecins doivent utiliser les technologies numériques de manière responsable et éthique.

La FMH estime qu'il est de sa responsabilité de contribuer, aux côtés des institutions de formation suisses telles que swissuniversities, de la Confédération, des cantons et des sociétés savantes et professionnelles, à créer un environnement qui permet une utilisation responsable et éthique des technologies numériques dans le domaine de la santé. Les médecins doivent disposer des compétences numériques requises adaptées à leur discipline pour pouvoir recourir aux technologies numériques en respectant leur devoir de diligence. En collaboration avec l'ISFM, organe autonome de la FMH, la FMH met l'accent sur la formation postgraduée et la formation continue obligatoire tout au long de la vie professionnelle.

Les exigences de la FMH

Les compétences que les médecins doivent acquérir au cours de leur formation postgraduée et continue comportent des aspects généraux et continus qui visent à leur permettre d'utiliser efficacement les technologies numériques et de les évaluer de manière critique. Ces aspects servent de cadre, un cadre qu'il conviendra de continuer à affiner en y apportant des éléments qui pourront être transmis et évalués de manière objective. Il est important que les médecins et les professionnels de santé soient en mesure d'assumer leurs rôles dans toutes les formes et étapes du traitement en puisant dans les compétences requises.

La FMH exige l'intégration des compétences numériques dans la formation pré- et postgraduée.

1. Prise en compte de ces nouvelles compétences dans les plans de formation interdisciplinaires de la formation postgraduée et continue

L'intégration des bases pour l'utilisation et l'évaluation des nouvelles technologies numériques dans les programmes de formation postgraduée et continue est une condition indispensable pour que les médecins et les professionnels de santé puissent utiliser ces technologies de manière appropriée et renforcer la collaboration interdisciplinaire. Les médecins doivent savoir utiliser, évaluer de manière critique et enseigner ces technologies en respectant leur devoir de diligence. Tant les médecins en exercice que les futurs médecins doivent se voir proposer de nouvelles possibilités de formation interdisciplinaire.

2. Importance de l'interopérabilité sémantique pour la transmission d'informations médicales

Encore aujourd'hui, la médecine se distingue par la rédaction libre et manuscrite d'informations médicales. La diversité des modes d'expression qui en résulte exige plus qu'une simple compréhension de base des terminologies médicales et demande à être structurée efficacement pour pouvoir générer de nouvelles connaissances. Les médecins ont besoin de comprendre de manière approfondie la structure et l'utilisation des terminologies médicales et leur développement possible sous forme de classifications statistiques ou de réseaux terminologiques. Cette compréhension est nécessaire pour une saisie et une transmission des données médicales par machine et leur mise en réseau automatisée au sens d'une interopérabilité technique et sémantique. Dans ce

contexte, les nouvelles technologies peuvent aider à classer ces données souvent non structurées et à les relier de manière pertinente.

3. Connaissance du cadre légal et éthique

L'activité médicale qui a lieu à l'interface avec l'IA se base sur les conditions-cadres juridiques existantes qui sont actuellement en pleine évolution dans le contexte du développement réglementaire international. Il est donc indispensable

La transformation numérique exige des professionnels de santé qu'ils fassent preuve d'esprit critique face à ces nouveaux outils.

de sensibiliser les médecins à cette thématique et de leur expliquer le cadre juridique et éthique afin qu'ils connaissent leurs responsabilités dans ce domaine.

4. Renforcement du recours à l'IA et sensibilisation accrue aux risques

Le recours à des systèmes d'intelligence artificielle en médecine ne cesse d'augmenter. Ces derniers se distinguent par leur capacité à relever de manière autonome des données concernant un environnement réel et à automatiser leur analyse selon des objectifs prédéfinis pour en déduire des modèles. Sur la base de ces modèles, les systèmes d'IA peuvent générer des connaissances et indiquer des actions possibles dans le domaine du diagnostic et du traitement.

La FMH souligne la nécessité d'intégrer les compétences numériques de manière ciblée dans la formation continue.

La FMH reconnaît l'emploi de l'intelligence artificielle en médecine et les possibilités qui en découlent. L'intégration de méthodes et d'applications de l'IA dès les études de médecine permet aux futurs médecins de se familiariser avec les principes et l'utilisation de l'IA en médecine. Les médecins qui emploient des systèmes d'intelligence artificielle doivent savoir comment ceux-ci ont été entraînés, testés et validés afin d'éviter les erreurs de pronostic. Compte tenu de la rapidité de l'évolution technologique, il est également urgent de former les médecins à l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle au cours de leur formation postgraduée et continue.

Les décisions médicales prises à l'aide de systèmes d'intelligence artificielle peuvent parfois être difficiles à appréhender et à comprendre pour les patients et leurs proches. Par conséquent, la communication, l'empathie et la prise de décision partagée sont des compétences qui revêtent une plus grande importance dans ce contexte et qui doivent être cultivées par les médecins [10].

En raison des risques pour les patients, les réflexions éthiques doivent être enseignées durant les études de médecine et incluses dans les programmes de formation postgraduée et continue. Les médecins doivent impérativement être sensibilisés à la question de la confidentialité, aux biais algorithmiques et au devoir de diligence professionnel.

Correspondance
ehhealth[at]fmh.ch



Références

À consulter sous www.bullmed.ch ou via code QR